

A2S FORMATION SÉCURITÉ
SARL au capital de 1 000,00 €
Siège social : 66, Bd de la Blancarde 13004 MARSEILLE
RCS MARSEILLE 914 718 440

DÉCISION DE LA GERANCE

DU 10 février 2025

Le 10 février 2025 (dix février deux mille vingt-cinq) à 9:00 (neuf heure), AZZOUTI SAMY demeurant 6, Traverse des Caillols 13013 Marseille gérant de la société A2S FORMATION SÉCURITÉ, SARL au capital de 1 000,00 €, divisé en 100 parts sociales de 10,00 € chacune, dont 60 % Mr AZZOUTI et 40 % MME SOKRI ont décidés comme un commun accord de prendre les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : cession de parts sociales entre associés

L'associé conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés, décide de céder ces parts sociales 40% au gérant de la société déjà détenteur de 60% de parts sociales de la société le siège social du 66, Bd de la Blancarde 13004 MARSEILLE à compter du 10 février 2025.

En conséquence, l'article 6,7 des statuts est modifié comme suit :

« ARTICLE 6,7 - Siège social :

Les parts sociales seront fixées à 100% pour le gérant Mr AZZOUTI Samy Amir. Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME RESOLUTION : POUVOIR AU PORTEUR

Le gérant donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de droit.

De tout ce qu'il précède, il est dressé le présent procès-verbal qui est signé après lecture par :

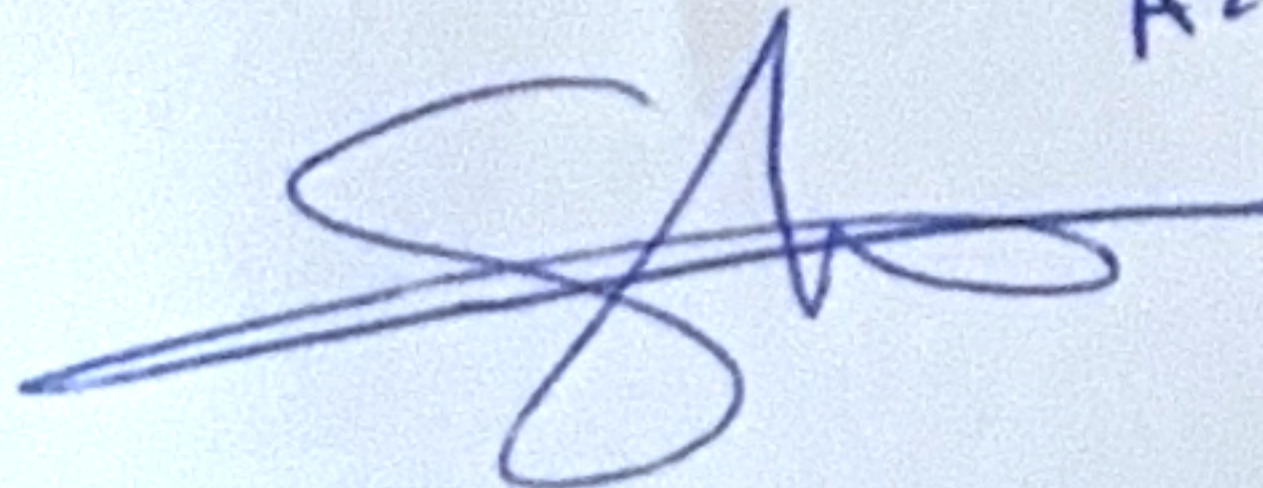
Le gérant, le cessionnaire

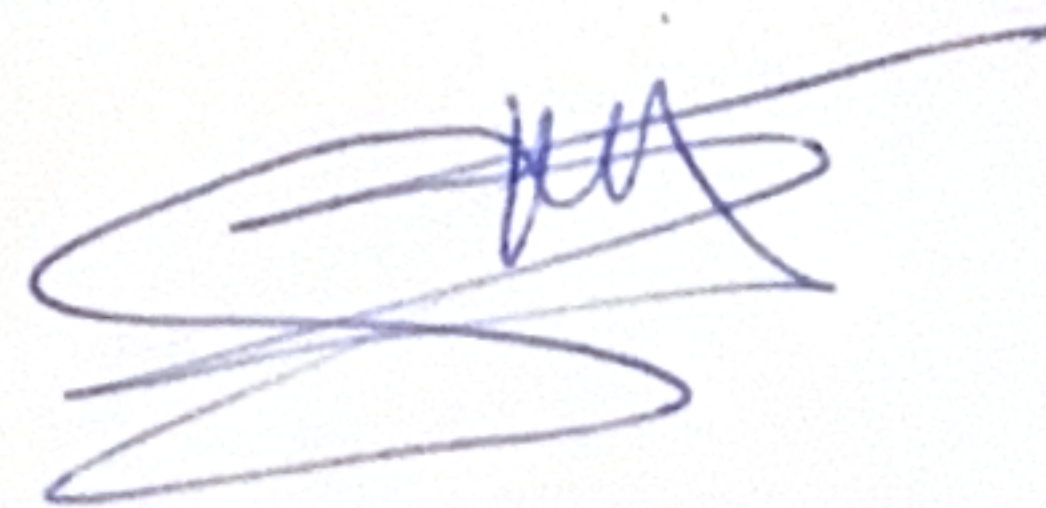
l'associé le cédant
MME SOKRI SABRINA

Fait à ,

Le 10 février 2025,

Nom et Signature :

 SAMY
AZZOUTI
Le gérant



SOKRI et Prond
Sabrina